

# Aux élèves et familles

## Point de situation N°1 COVID 19

12/03/2020 à 16H00

Le Président de la Polynésie a informé la population le 11 mars 2020 d'un premier cas de COVID19 chez un adulte.

Toutes les mesures de sécurité et les services publics de santé sont engagés pour préserver la santé de vos enfants et de la population polynésienne.

- **Référents du suivi** : Le chef d'établissement ou le directeur d'école peuvent répondre à vos questions concernant l'évolution de la situation.  
En cas d'urgence faites le 15
- Information et foire aux questions : <https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/>

Rappel du cadre général	Consignes
<p><b>Si et seulement si un cas de COVID19 est confirmé</b> au sein d'une école ou d'un établissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- La fermeture peut être décidée par la Ministre en charge de l'éducation</li> <li>2- Une enquête sera activée pour des sujets contacts du cas par la Direction de la Santé.</li> <li>3- En cas de fermeture, une continuité pédagogique est actionnée.</li> </ol>	<p>Les directeurs et chefs d'établissements ont reçu une procédure à suivre face à un cas suspect.</p> <p><u>Le port du masque</u> n'est pas adapté sauf en cas de suspicion et sur demande du SAMU (15).</p>
Les mesures de prévention	La continuité pédagogique
<p><b>ENSEMBLE, PROTÉGEONS LE FENUA</b> Les mesures barrières contre le coronavirus COVID-19</p> <p><b>SE LAVER</b> les mains à l'eau et au savon fréquemment.</p> <p><b>LIMITER</b> les contacts proches. Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes, en particulier si elles toussent, éternuent ou ont de la fièvre.</p> <p><b>UTILISER</b> des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement dans une poubelle fermée puis se laver les mains</p> <p><b>SE COUVRIR</b> la bouche et le nez avec le pli du coude en cas de toux ou d'éternuement.</p> <p><b>APPELEZ LE 15</b> SI VOUS RESSENTEZ DE LA FIÈVRE, DE LA TOUX OU DES DIFFICULTÉS À RESPIRER.</p> <p>Direction de la Santé de la Polynésie Française : <a href="https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/">https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/</a></p>	<p>Un service de continuité pédagogique sera assuré par l'école ou l'établissement. Sa mise en œuvre se fera par tous les moyens de communication à distance disponibles.</p> <p>Dans le 1<sup>er</sup> degré : Sacoche ou fascicules numériques et/ou papiers. Dans le 2<sup>nd</sup> degré : Pronote ou l'application habituelle de communication. La Plateforme pédagogique du CNED est en cours d'activation.</p>
Les déplacements	
<p>Les sorties pédagogiques et les voyages scolaires dans et en dehors du territoire de la Polynésie Française sont strictement interdits.</p>	

**IMPORTANT** : En l'absence de cas avéré, les écoles et les établissements restent ouverts et fonctionnent normalement. Il est important que les élèves suivent les cours en toute sérénité. Si une décision de fermeture devait être prise, vous serez immédiatement informé par le Directeur d'école ou l'Inspecteur de la circonscription ou le Chef d'établissement.

Ne cédon pas aux rumeurs, ni aux fausses informations.